

“ les mains de Marie, présentez nos prières à Jésus-Christ. ”

Si les associés sont empêchés, par maladie ou quelque autre cause, de réciter cette prière, ils pourront gagner la même indulgence, en récitant cinq fois avec dévotion, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le *Gloria Patri*.

III

Les membres de l'Association gagneront, une fois le jour, l'indulgence de deux cents jours, en récitant, en quelque langue que ce soit, l'Oraison jaculatoire suivante :

“ Jésus, Marie, Joseph, éclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il. ”

IV

Les associés gagneront l'indulgence de cent jours, en travaillant à agréger les familles chrétiennes à cette pieuse Association universelle.

V

Les associés gagneront l'indulgence de soixante jours, chaque fois :

1. qu'ils assisteront dévotement au très saint sacrifice de la messe et aux autres offices divins, dans l'église paroissiale où sera établie l'Association ;

2. qu'ils réciteront cinq fois l'Oraison dominicale et la Salutation angélique, pour les associés défunts ;

3. qu'ils rétabliront la paix dans les familles ou qu'ils travailleront à cette fin ;

4. qu'ils s'efforceront de ramener dans la voie du salut les familles qui s'en seront écartées ;